



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2011, le conseil municipal a adopté le projet de **règlement n° 011-096. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 pour incorporer les normes encadrant l'installation de roulottes comme habitation pour travailleurs agricoles.**
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 1^{er} août 2011, à 19 h 30 au 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.
3. Au cours de cette séance, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal 337, chemin Royal aux heures régulières :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

5. Ce projet concerne tout le territoire de la municipalité.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce septième jour de juillet deux mille onze.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier